Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL138_2025-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL138_2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, M. LE MERRER, Mme TURMEL, M. TORCHE, M. HERBET, M. LE DEUC, M. SCHMID, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme TASSEL, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. COUDRAY, Mme THOMAS.

Absents
Mme PROST (donne pouvoir à Mme BOUCHER), Mme LECLERC (donne pouvoir à M. SCHMID), Mme OLIVIER (donne pouvoir à P. LEMASSON), Mme LE MEN (donne pouvoir à M. TORCHE), Mme DURAND (donne pouvoir à M. LE MERRER), M. DEMOY (donne pouvoir à M. HAMON), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY)
M. LE MAITRE, M. CARFANTAN

Secrétaire de séance : M. HAMON

16- BUDGET GÉNÉRAL – TARIFS 2026 - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

7.10
Monsieur HAMON, rapporteur :

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 1 % les tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration collective pour l'année 2026. Il est rappelé que :

- Les tarifs de l'accueil périscolaire sont établis selon une grille prenant en compte les revenus des familles (quotient familial), disposition exigée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et conditionnant sa participation financière.
- La grille de tarification de l'accueil périscolaire a été modifiée par la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 sur la base de cinq tranches de revenus et du principe d'un taux de participation des familles.

Propositions de tarifs 2026 de l'accueil périscolaire et de la restauration collective

Tranches		Année 2026		
		Matin	Soir	Matin & Soir
Tarif 1	QF inférieur à 512 €	1,47 €	2,12 €	2,90 €
Tarif 2	QF entre 513 & 789 €	1,89 €	2,69 €	3,66 €
Tarif 3	QF entre 790 & 1035 €	2,63 €	3,77 €	5,13 €
Tarif 4	QF entre 1036 & 1320 €	2,70 €	3,80 €	5,21 €
Tarif 5	QF supérieur à 1321 €	2,73 €	3,95 €	5,25 €
Tarif 6	Hors territoire	2,90 €	4,27 €	5,41 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL138_2025-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Libellé	Année 2026	
	Maternelle	Élémentaire
Repas régulier	3,73 €	3,97 €
Repas occasionnel	3,99 €	4,29 €
Panier Repas	1,75 €	
Repas (Entrée-plat)	5,95 €	
Repas adulte	7,94 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Adopter les tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration collective, pour l'année 2026, tels que présentés.**

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et
les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.